



## **RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 avril 2024**

Bonjour à toutes et à tous,

Mesdames, Messieurs, Mes chers ami(es), cher(es) partenaires, Chers membres du CA en vos grades et qualités

Nous sommes heureux de vous accueillir dans nos locaux de Baie-Mahault pour notre traditionnelle Assemblée Générale Ordinaire, dont j'ai l'honneur de Présider aujourd'hui en l'absence de notre Présidente Madame Annie Elise. Je suis Jacques MONTOUT, ancien cadre du social à la retraite et aujourd'hui formateur, et administrateur à « Chrysalide Karayib ».

Nous ouvrons nos travaux dans un contexte géopolitique particulier, avec l'accroissement des risques de troubles sociaux, nourri par la hausse des prix, l'érosion de la confiance envers les responsables politiques et un mécontentement généralisé constituent un risque important pour cette année 2024. L'inflation en hausse et la croissance économique au ralenti ont intensifié les griefs qui couvaient bien avant la crise du COVID 19, notamment la méfiance à l'égard des institutions. Vous l'aurez compris, la distance géographique ne nous épargne pas.

Il y a encore une quinzaine d'années, oser se lancer dans un projet de création d'une structure de type LVA pouvait s'apparenter à un rêve de « fou ». Et pourtant lorsque mes prédécesseurs prennent l'initiative de créer cette structure en 2017, C'est d'abord en raison de l'urgence exprimé par les responsables de l'Aide Sociale à l'enfance de l'époque qui rencontre de grosses difficultés avec un groupe de mineurs qualifiés « d'incasables ». Mais c'est aussi parce qu'ils sont convaincus que ces structures de petite taille qui privilégie le « vivre avec », la présence de permanents, cohérents constants et bienveillants et le partage des activités du quotidien, permettent une approche originale de l'action éducative, avec ces jeunes difficiles dont les parcours de vie sont souvent chaotiques et marqués par des ruptures successives. En effet ces structures d'accueil non traditionnels qui sont ni des établissements et ni des familles d'accueil vise par un accompagnement continu et quotidien à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Aujourd'hui comme le souligne Patrick le TESSON, ancien responsable d'un LVA dans l'hexagone dans son livre, **(Educateur au**

**quotidien dans un lieu de vie et d'accueil**) ce type de structure, intégrée et reconnue dans le CASF par la loi 2002-2, semble susciter un regain d'intérêt pour les travailleurs sociaux, mais semble souffrir d'un déficit de communication, notamment dans les écoles de formation des travailleurs sociaux qui n'en parle presque pas. A ce jour, il existe en France environ 500 LVA, qui accueillent pour leur majorité des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'institution traditionnelle comme environnement clos, scindée de murs et compartimentée à l'excès a fait preuve de son inefficacité. Pour tous ces jeunes qui présentent la particularité d'attaquer systématiquement le cadre établi, de déstabiliser les services chargés de les accompagner et de mettre à mal tout ce qui peut constituer l'esquisse d'une relation, une autre voie semble possible avec les séjours de rupture. En effet, il semble permettre de construire une forme d'accompagnement œuvrant comme un passage vers une inscription différente au monde. Apprendre à se découvrir autrement à travers la marche, regarder, ressentir en se mettant dans la peau d'un autre, celui qui râle, insulte, se tait, puis se confie, avance sous la pluie, dans la boue, se révolte mais surtout se dépasse. Ainsi, c'est le sens de l'expérience que nous partageons avec les jeunes de l'aide sociale à l'enfance depuis 2017 en les invitant à prendre de la distance avec leur vie quotidienne, en leur permettant de se confronter à une autre culture, à d'autres mode de vie, des occasions rêvées pour leur permettre de porter un autre regard sur leur propre fonctionnement et sur leur propre raison d'être.

*On peut ici aussi faire référence au tiers lieu comme le définit la sociologue américaine Pearl BUCK. « Il y a en moi un lieu où je vis toute seule. C'est là que ce renouvelle les sources qui ne tarissent jamais ». Je le définit comme « le lieu MOI ».*

Avant la présentation du rapport d'activité et du rapport financier, il me revient de vous présenter le rapport moral pour l'année écoulée. Je m'attacherais dans la concision à mettre en valeur quelques éléments saillants. Je laisserais donc le soin aux techniciens d'aller un peu plus dans les détails.

Nous faisons le constat sur le terrain d'une complexification des situations depuis quelques années. Nous sommes confrontés de manière récurrente à des jeunes en très grande souffrance manifestant entre autres des troubles du comportement et de l'attachement d'une part et d'autre part des familles qui s'épuisent et qui ne trouvent plus les bons codes, allant jusqu'à démissionner. Ainsi après avoir épuisé la plupart des dispositifs classiques, ce dispositif d'éloignement apparaît comme une belle opportunité qui peut leur permettre de rebondir, d'où le principe de la libre adhésion pour tout candidat au départ !

En 2023, nous avons constitué une file active de 21 jeunes et accueillis effectivement huit jeunes pour un périple itinérant en Guyane, à la Martinique et en Dominique. Nous constatons que ce sont les mêmes problématiques qui se répètent d'une année à l'autre, c'est-à-dire, le décrochage/ou rupture scolaire, les addictions, les défaillances familiales, les carences affectives et éducatives, les comportements violents et agressifs et les relations familiales conflictuelles avec les parents, souvent avec la mère

en cheffe de famille. Nos principaux partenaires, restent les mêmes, l'Aide Sociale à l'Enfance avec les groupements 1 et 2, le service d'aide à la parentalité et l'AEMO Guadeloupe. Nous soulignons ici un partenariat qui s'améliore, à tous points de vue même si l'absence de pièce d'identité valide persiste encore. Grâce à la confiance réitérée de notre principal financeur, le Conseil Départemental, la dotation de l'exercice a été réévaluée en passant de 765.099.73€ à 923 763.42€ ce qui a permis de mieux sécuriser l'activité et de faire face à nos différentes obligations. L'objectif est de continuer nos efforts pour aller vers un fonctionnement encore plus vertueux, de mieux maîtriser les profils accueillis pour constituer des groupes homogènes garant d'une dynamique de groupe constructive et de facto, créer de meilleures conditions pour permettre le processus de remaniement psychique et mieux accompagner le changement.

- **Rencontre avec la Directrice Enfance Famille et jeunesse et l'élue en charge de l'action sociale**

Le 17 janvier, nous avons rencontré, la nouvelle directrice enfance famille et jeunesse, Madame Lucie TETAHIOTUPA, qui était accompagnée de Madame Nadia NEGRIT, l'élue en charge de l'action sociale. Placé sous le signe d'une prise de contact, il s'agissait pour la délégation, composée du Vice-Président de « karukera Enfance » du Trésorier de Chrysalide Karayib et du Directeur, d'évoquer différents sujets de préoccupations, tels que la mixité, les moyens alloués à l'activité, la clarification du périmètre de rayonnement autorisé pour l'activité. Cet échange s'est déroulé dans un excellent état d'esprit. Nous espérons des suites à cet échange.

- **Agression D'un professionnel dans la journée du 02 mars**

Le 02 mars, un salarié a été agressé violemment par les jeunes MR et WD, dont l'unique motivation était de mettre en échec le projet, d'en découdre avec les professionnels, de transgresser les règles et d'installer un climat d'insécurité dans le séjour. Cette situation a été facilitée par l'arrivée en décalée d'un des protagonistes et pour lequel le protocole d'accueil habituel n'a pas pu être respecté. Le jeune avait pris le soin de dissimuler des objets et produits illicites, notamment dans ses parties intimes ce qui a créé un certain malaise et des tensions avec les professionnels dès son arrivée en Martinique. Très vite, il s'est retrouvé en résonance avec un autre jeune influençable et en très grande difficulté. Ces deux mineurs ont basculé dans une escalade de la violence allant jusqu'à agresser gratuitement un assistant permanent qui a refusé de céder à leur demande. Cet incident est aussi dû aux difficultés que nous pouvons rencontrer quelque fois pour constituer le groupe en temps et en heure et faire à défaut dans l'urgence, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. En dépit d'une communication faite suffisamment tôt en direction des partenaires pour les informer des dates prévisibles des sessions, nous continuons encore à recevoir les

demandes au dernier moment et restons confrontés à l'absence de passeport valide. Bien que cette situation s'améliore, il existe encore des candidats potentiels qui n'ont pas de pièce valide ce qui représente un frein pour la bonne organisation du service. Le manque d'anticipation des partenaires est aussi à améliorer. Le salarié agressé a porté plainte et l'affaire suit son cours.

Nous avons été sommé par le parquet de Fort de France de les renvoyer en Guadeloupe le soir même dès la fin de leur garde à vue. Les blessures corporelles de ce dernier étaient superficielles.

- **Recrutement de personnels qualifiés :**

Dans le but de rehausser le niveau de technicité de l'activité et de préparer la prochaine évaluation interne, issue de la nouvelle réforme, nous avons procédé au recrutement de quelques professionnels qualifiés éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur sportif. Ce choix voulu a permis aux deux coordonnateurs, éducateurs spécialisés de s'appuyer sur ces derniers pour mieux les relayer dans la gestion quotidienne et de les responsabiliser, notamment dans la gestion des différents écrits obligatoires.

Comme le souligne Patrick TESON, il milite pour que ces structures de type LVA ne soient plus considérées comme des solutions « *de dernier recours qu'on utilise lorsque l'on ne sait plus où placer l'enfant.* Avec un effectif de *jeunes réduit et une équipe éducative permanente, le lieu de vie permet de reproduire au plus près une ambiance familiale qui a cruellement manqué jusque-là aux jeunes.* Pouvoir partager à tout instant des petits événements, des rituels de la vie de tous les jours, comme dans n'importe quelle famille, permet aux jeunes de pouvoir s'inscrire dans une autre histoire que celle qu'ils ont connue auparavant soutient l'auteur. Toujours selon l'auteur le lieu de vie apporte de fait un « plus éducatif ». Le « vivre avec » au quotidien requiert en « effet une posture professionnelle tout à fait particulière » avec avant tout une bonne dose d'engagement car le jeune est toujours situé au centre de l'intervention.

Par ailleurs, désormais l'organisation du travail des salariés dans ces structures est enfin encadrée par le décret du 08 juillet 2021 qui fixe les modalités du suivi et de l'organisation du travail dans les lieux de vie et d'accueil. Des précisions sont apportées, notamment par rapport à la durée maximale du travail qui dérogent au droit commun et du repos quotidien, bien que ce régime dérogatoire soit prévu dans l'article L433-1 du CASF depuis 2008. Le décret porte également des réponses sur le décompte des heures et sur l'obligation faite aux employeurs d'organiser des entretiens réguliers avec les salariés. Bien évidemment, le fonctionnement de « Chrysalide KARAYIB » est déjà basé pour l'essentiel sur ces règles. Nous aurons juste quelques aménagements à y apporter.

Nous le constatons au quotidien, les jeunes que nous accueillons connaissent tous de situations de plus en plus complexes et sont abîmés par des parcours de vie difficiles. Depuis des années, les professionnels de « Chrysalide Karayib », s'efforcent avec enthousiasme de leur offrir un accompagnement de qualité, émancipateur et durable car ne l'oublions jamais, nous formons les adultes de demain. Je les remercie tous pour leur engagement, merci également aux personnels administratifs pour les fonctions supports, sans oublier les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles et qui permettent la réalisation de ce beau projet !

Nous arrivons au terme de ce rapport moral et sans abuser de votre patience, je voudrais encore évoquer quelques perspectives pour l'exercice 2024 :

- Lancer l'appel d'offre pour la réécriture du projet associatif et du projet de service
- Relancer le chantier de la mixité qui devra nécessairement passer par une modification de l'arrêté d'autorisation
- Actualiser le document unique des risques professionnels
- Mettre l'association en conformité avec le RGPD.
- Voir un jour les partenaires, sur le terrain avec les professionnels, partager le quotidien des jeunes.

Je vous remercie de m'avoir écouté

Baie-Mahault le 26 avril 2024

Pour la Présidente MME Annie ELISE

Jacques MONTOUT

Trésorier